Département du CHER
la cgt
www.ud18.cgt.fr

N° 341
MAI 2011

BULLETIN d'INFORMATION

Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-o-o-o-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 26.05.2011

Edito

AUGMENTER LES SALAIRES, UNE PRIORITE POUR LES SALARIES

Plus de 70 % des salariés considèrent qu'une hausse significative des salaires est la priorité pour sortir de cette spirale de baisse du pouvoir d'achat.

En réponse, le gouvernement annonce une prime de 1.000 € avec des conditions d'obtention qui font que seule une poignée de salariés du département pourront la percevoir. Les fonctionnaires, les employés des PME-PMI, des TPE-TPI sont bien évidemment exclus de ce dispositif.

De plus, cela reste une prime, non soumise à cotisations sociales et aléatoire d'une année sur l'autre, sans aucune assurance sur sa pérennité.

Le Medef a bien entendu critiqué cette annonce électoraliste sans pour autant demander son retrait, car il est bien évident que vu les conditions drastiques pour pouvoir y prétendre, le patronat et le capital savent que cela ne leur coûtera quasiment rien.

Les salariés ne veulent pas de cette situation. Ils veulent avant tout une solution durable basée sur la reconnaissance de la qualification et de l'ancienneté, du grade et de la valeur du point d'indice.

La revalorisation salariale et non de la rémunération (incluant les différentes primes généreusement accordées par le camp d'en face) les hausses conséquentes des retraites et des minima sociaux, sans oublier le gel, voire la baisse des prix sont les conditions indispensables à une reprise économique.

Plutôt que de répondre à ces revendications, le monde capitaliste nous sort le pacte «€uro plus » qui prévoit une baisse des retraites, des minima sociaux et des salaires et une réduction massive des finances publiques, sous prétexte de «compétitivité» des pays membres.

Encore une fois, les libéraux européens et notamment ceux de notre pays n'ont que faire des classes populaires et des peuples normalement souverains sur leurs territoires.

C'est une attaque de plus qui, chers(es) camarades, ne doit pas rester sans combat. Il en va de l'intérêt de millions de personnes dans ce pays.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

Edito : Augmenter les salaires, une priorité.
P 2 - 3 : Action Salaires le 31 Mai.
P 4 : La lutte continue à George Sand
P 5 : Souscription UD - Chronique Juridique
P 6 : Institut d'Histoire Sociale
P 7 : Centre de Vacances Jean Andros
P 8 : Des vacances pour tous avec Touristra.

AGENDA

MARDI 31 MAI

BOURGES 10 h 30
Place Séraucourt

VIERZON 10 h 30
Forum République

ST-FLORENT SUR CHER 10 h 30
Place de la République

ST-AMAND MONTROND 10 h 30
Place Carrée

Directeur de la publication : Roland GIRAUDAT - N° Commission Paritaire 1013 S 06672 – Imprimé par nos soins
Tél 02 48 21 24 79 - E.Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr - Site Internet : www.ud18.cgt.fr

Travailler pour s'appauvrir … c'est non !

MARDI 31 MAI 2011
JOURNEE D'ACTION

Selon une étude du Crédit Suisse, 9 % des 24,2 millions de millionnaires en dollars dénombrés dans le monde vivent dans l'Hexagone, ce qui représente 2,2 millions de personnes. La France devance largement ses voisins européens.

Beaucoup de Français figurent parmi ces très riches. L'Hexagone se place ainsi au troisième rang mondial, loin devant ses voisins européens. Dans le même temps, les derniers chiffres de l'INSEE sont éloquents : 13 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 949 €uros par mois.

50 % des salariés perçoivent un salaire de moins de 1600 euros par mois… L'année 2010 aura été l'année des plus faibles augmentations de salaires depuis 10 ans, alors que les dépenses contraintes (énergies, loyers…) représentent en moyenne le tiers du revenu des ménages.

Le «coût» du travail n'est pas la cause de la situation désastreuse de l'économie du pays, ni du niveau record du chômage. La cause est dans une politique d'incitation à la destruction massive d'emplois avec des dispositifs fiscaux dérogatoires qui coûtent très cher : Nicolas Sarkozy a mis en place les heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations, moins bien rémunérées que les heures supplémentaires normales. Selon la Cour des comptes, ce dispositif aura couté 4 milliards d'€uros par an aux contribuables et aura empêché la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Les dérogations fiscales accordées aux entreprises sont passées de 2,5 points de PIB en 2006 à 5,5 en 2010 soit plus de 100 milliards d'euros attribués dans une totale opacité !

Les 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales sur les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le smic n'ont profité ni à l'emploi, ni aux salariés, ni à la croissance mais ont produit une trappe à bas salaires. Les salariés à temps partiel sont également très pénalisés dans un tel système puisqu'ils sont rémunérés sur la base du Smic.

En 1950, pour 100 €uros de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € de dividendes à leurs actionnaires et 4 € de charges d'intérêts.

Aujourd'hui, toujours pour 100 €uros de salaire versés aux salariés, les chiffres deviennent respectivement 49 € et les créanciers 18 €.

Autrement dit, les prélèvements financiers sont équivalents à deux tiers du salaire brut.

Depuis les années 80, le patronat a réussi à faire baisser la part des salaires dans la valeur ajoutée de façon importante. Suivant les calculs, ce sont 8 à 10 % de la valeur ajoutée qui ont été arrachés aux salariés. Huit points de PIB représentent plus de 150 milliards d'€ par an.

Pour autant le patronat ne s'est pas servi de cette manne supplémentaire pour investir puisque le taux d'investissement est en chute constante depuis les années 60.

Il est donc juste que les salariés se manifestent pour récupérer ce que le capital leur a pris depuis 30 ans. Les salariés n'ont donc plus aucune hésitation à avoir pour récupérer la part qui leur revient dans les richesses qu'ils ont créées.

Réduire les bulles financières par les cotisations

Le profit a beau s'envoler, le patronat n'investit pas pour autant. C'est logique, les capitalistes n'investissent que s'ils ont des espérances de profit encore plus grandes ; si tel n'est pas le cas, ils utilisent l'argent à des placements financiers, en d'autres termes, **ils spéculent**.

Reprendre des cotisations sociales sur ces énormes masses de capitaux qui spéculent à travers la planète, c'est en définitive une mesure d'assainissement, de salubrité publique.

Les riches peuvent dormir sur leurs deux oreilles, Bercy peaufine son projet de loi permettant de rendre l'ISF encore plus indolore pour eux. Alors que, dans le même temps, on envisage de plafonner les minima sociaux à 75 % du SMIC, comme si ces allocations étaient ce qui coûte le plus cher, alors que des milliards sont détournés par les patrons et le grand Capital. En France, les taxes indirectes que sont la TVA (126.5 milliards d'euros en 2010) ou la TIPP (14.5 milliards d'euros) représentant en moyenne 60 % du prix du litre de carburant, sont les plus injustes qui soient.

Les taxes sur la consommation sont nocives avec un taux identique quel que soit le montant des revenus perçus : du chômeur au rentier la contribution fournie par le contribuable est la même !

A quand la réforme de la fiscalité tant attendue pour plus de justice sociale ?

Pour la CGT :

- C'est une augmentation générale des salaires du public que le gouvernement doit mettre en œuvre. Dans le privé, il doit contraindre les branches et les entreprises à revaloriser les salaires au travers d'accords majoritaires ;

- Il est urgent d'augmenter le Smic à 1 600 €uros bruts mensuels (1,5 millions de salarié-e-s sont concernés) ;
Le gouvernement doit obliger le patronat à négocier l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à en finir avec ces discriminations salariales ! ;

- Il est impératif de reconnaître les qualifications et en finir avec les formes aléatoires de rémunération ;

- Il faut remettre à plat l'ensemble des dispositifs fiscaux dérogatoires et les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises soit environ 140 milliards d'euros !

Consciente que seules les actions des salariés feront la différence, la CGT les appelle à créer les conditions de mobilisations massives pour la revalorisation des salaires dans toutes les entreprises, pour les salariés du privé comme du public.

RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS le 31 MAI à

BOURGES	**10 h 30**	**Place Séraucourt**
VIERZON	**10 h 30**	**Forum République**
ST-AMAND MONTROND	**10 h 30**	**Place Carrée**
ST FLORENT S/CHER	**10 h 30**	**Place de la République**
LA GUERCHE	**Rassemblement à Nevers**	

A GEORGE SAND LA LUTTE CONTINUE

Le 19 mai, jour du CTE, l'intersyndicale a appelé l'ensemble des personnels, les usagers et les élus à se rassembler pour demander le retrait du projet de suppression des pharmacies de Chezal Benoit et Dun sur Auron et le maintien des gardes médicales 24h sur 24 sur tous les sites.

80 personnes (salariés, usagers, élus communaux, départementaux et régionaux) ont répondu à l'appel, le CTE a été envahi et ne s'est pas tenu.

Le Directeur a de nouveau refusé de répondre clairement à nos revendications, tentant de nous resservir la même soupe : ce ne sont que des projets.....

Pourtant, les instances devaient examiner le plan directeur qui prévoit :

- la démolition de la pharmacie de Chezal
- le transfert à court terme de la pharmacie de Dun sur Bourges, avec une restructuration du bâtiment pour y reloger des lits d'hospitalisation, il en profite pour virer les locaux syndicaux hébergés dans le même bâtiment !!!!
- le transfert des bureaux de l'administration de Chezal et d'un service d'hospitalisation, dans un autre, au passage 8 lits et quelques postes soignants et administratifs passeront à la trappe !!

Le site de Bourges est loin d'être épargné avec la démolition d'un certain nombre de bâtiments (garages, locaux syndicaux, archives, sport, lingerie, salles de formation, vidéo etc.. un véritable inventaire à la Prévert en beaucoup moins poétique !) on regroupe, on reloge mais au passage le garage disparaît. Quid de l'entretien du parc automobile et des postes de mécaniciens ?

Et pour financer tout ça, le Directeur affecte chaque année les économies réalisées sur le personnel à l'investissement !

Pour les gardes médicales, le Directeur propose la mise en place d'un système d'astreinte à domicile, avec un médecin pour les deux sites qui ne se déplacerait pas mais serait équipé d'un téléphone et d'un ordinateur portable lui permettant d'accéder au dossier du patient et de prescrire à distance en fonction des symptômes décrits par l'infirmier.

Fait nouveau, les médecins concernés se sont exprimés contre ce projet en commission médicale d'établissement, ils ont mis en avant des problèmes d'éthique, de responsabilité et de confidentialité qui rejoignent les revendications portées par l'intersyndicale et les salariés depuis plusieurs mois.

Le soutien publiquement exprimé de plusieurs élus, les oppositions d'une partie du corps médical, nous renforce dans l'idée que nous devons continuer la lutte pour la défense d'un service public hospitalier de qualité et de proximité.

L'intersyndicale CGT –SUD santé et CFTC continue à occuper avec les salariés, le hall d'accueil de Chezal tous les jeudis. N'hésitez pas à venir nous soutenir.

TOUS ENSEMBLE ON VA GAGNER

SOUSCRIPTION

Si chaque année nous maintenons la souscription de l'Union Départementale, c'est parce qu'elle constitue un apport financier indispensable à l'équilibre de notre budget.

Dans la période difficile que nous traversons, nous savons qu'il n'est pas évident de solliciter les salariés, les retraités et plus largement les gens avec nos carnets de souscription.
Néanmoins, nous sommes persuadés que cette conjoncture peut être sensibilisatrice à la nécessité de donner à la CGT les moyens de la lutte.

A ce jour, seulement 1/5 du nombre de billets placés en 2010 nous est parvenu et nous vous demandons, d'ici le 15 JUIN, de mettre vraiment «le paquet» pour faire mieux que l'an dernier qui avait vu une modeste mobilisation.

Cet appel correspond à une réelle situation financière difficile pour notre UD. Répondez-y vite, positivement, c'est urgent !

Fraternelles salutations syndicales.

Pour l'UD	Pour la CFC
Le Trésorier	Le Président

CHRONIQUE JURIDIQUE

REPORT DE CONGES EN CAS DE MALADIE

Votre question : « je suis en arrêt maladie jusqu'au 6 juin compris. Or, on nous demande dans l'entreprise de solder nos congés payés avant le 31 Mai. Il m'est impossible de prendre la semaine que j'avais fixée courant mai. Puis-je exiger de la reporter ? »

Réponse : Oui, les congés payés s'acquièrent au cours d'une période dite de référence, Qui va du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante. L'entreprise peut exiger que les salariés soldent leurs congés au 31 mai, notamment parce que le droit à congé s'exerce sur l'année. Mais les arrêts maladie changent la donne. Si le salarié est arrêté avant ses dates de départ, et si l'arrêt déborde sur ses congés, les congés non pris sont reportés. Y compris si le salarié reprend le travail après la clôture de la période de référence (Cass. Soc. 24/02/2009—n° 07-44488). Du fait de votre maladie, vous ne pouvez matériellement pas prendre votre reliquat avant le 31 mai ; on doit vous les accorder ultérieurement.
Les règles sont incertaines lorsque la maladie intervient au cours des vacances. La jurisprudence européenne prescrit le report : deux arrêts affirment que le droit à congé ne s'éteint pas à l'expiration de la période de référence si le salarié ou l'agent public a été empêché de prendre l'intégralité de ses congés en raison d'une maladie sur la fin de cette période (CJUE 20/02/2009 Aff. C-350/06 et C-520/006). Un autre pose de manière générale le droit au report en cas de maladie, y compris lorsqu'elle intervient au cours des congés (CJUE 10/09/2009-Aff. C-277/88). Mais la cours de cassation n'a pas encore rendu de décision en ce sens.

A noter, du côté de la fonction publique d'état : une circulaire du 22/03/2011 (BCRF1104906C) impose à tous les chefs de service d'accorder automatiquement le report des congés payés à l'agent qui n'a pu, du fait de sa maladie, solder ses congés au terme de la période de référence. Ce report dépendait auparavant d'une autorisation exceptionnelle. La circulaire se base sur l'article 7 d'une directive européenne de 2003 qui commande aux Etats membres de garantir aux travailleurs au moins quatre semaines de congés , et sur les arrêts de la CJUE.

_____-

1911 / 2011

Un siècle que la CGT est installée 8 Place Malus à BOURGES

Le Jeudi 13 Octobre 2011 à 16 heures

Hommage aux anciens Secrétaires Généraux de l'UD et Secrétaire Général de l'UL de Bourges

A cette occasion, le nom de l'ancien Secrétaire Général de l'UD, Maurice Renaudat, sera apposé sur la façade de nos locaux et ceux de Pierre Hervier, Albert Kaiser , Jean Andros et Lucien Petit le seront sur les salles .

D'ores et déjà, retenez cette date. Nous en reparlerons dans le Bulletin de Juin.

Les luttes des « CASE»

Vierzon...**Terre de Luttes**...Vierzon, la « **Rouge** »...Vierzon la « **Laborieuse** »... !

C'est en 1779 que le comte d'Artois installe ses ateliers de forge sur les rives de l'Yèvre : le terrain s'y prête, la main-d'œuvre aussi, pas trop marquée encore par « l'esprit de révolte »! Le quartier des « Forges » se développe...

Vierzon va commencer à s'industrialiser. En 1847, Célestin GERARD décide de s'installer, objectifs : développer, créer et produire des outillages et des mécanismes au service de l'agriculture notamment des « batteuses », locomobiles, etc.

Des concurrents s'installent. **Vierzon devient un pôle du machinisme agricole** avec Del, Brouhot, Merlin...drainant des centaines d'ouvriers dont bon nombre viennent de la terre ! Mais cette entreprise va poursuivre son développement et prendra le nom, après sa succession à Arbel, de « **Société Française de Matériel Agricole et Industriel** » en **1878**. Le PDG la cède finalement à **CASE** en **1959** !

Cet ouvrage, qui en appelle d'autres sur les entreprises vierzonnaises, est **concentré sur la CASE**.

Cette histoire sociale des «CASE», son mouvement ouvrier avec ses dirigeants, ses luttes est partie intégrante de la vie économique et politique de cette cité, voir du Cher !

Sa disparition, programmée, en 1995 après de dures luttes pour conserver le site, malgré le soutien de toute la population de Vierzon, du département et d'élus de gauche notamment du PCF, est la décision de Tenneco, son dernier propriétaire américain du Texas

Ces dernières années après beaucoup d'écrits, des livres ont surgi. Il ne s'agit pas pour la CGT de plagier, mais de retracer, dans leur contexte historique, les luttes de générations de salariés pour exister, pour la reconnaissance de leur travail, du maintien et le développement de l'activité industrielle et de l'emploi.

Ouvrage passionnant conduit par Jacques BLONDEAU ancien dirigeant de l'UL CGT de Vierzon et un collectif parmi lequel figurent des anciens de la CASE !

Ce cahier d'histoire sociale est réalisé en coopération avec le collectif « 18 » de l'Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre et avec le concours de l'UD CGT du Cher.

Il est conçu dans l'esprit du plus pur bénévolat. Passer à sa finalisation, à son impression et à sa diffusion représente beaucoup d'argent pour le faible budget dont nous disposons ! Voilà pourquoi, si vous êtes intéressé, **nous faisons appel à vous pour souscrire au lancement et à la sortie de cette brochure au prix privilégié de 8 €** au lieu de 12 €. Il sera à votre disposition dès parution en 2011 à :

L'UL des Syndicats CGT de Vierzon, rue M. Perrin où, dès maintenant, on peut souscrire....

Guy QUENET,
Animateur du Collectif « 18 » IHS CGT centre

BULLETIN DE SOUSCRIPTION Brochure *« Les luttes des CASE»*

Nom et prénom du souscripteur :……

Adresse :……

Code postal :……. **Ville** :……

Facultatif : N° de Tél. :…… Courriel :……..

Nombre d'exemplaires commandés :……

Joindre un chèque selon la commande (8 € l'unité) à l'ordre de :

Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre. CCP La Source 451 – 54W

Signature (*obligatoire*)

A découper et ***retourner avec le chèque AVANT LE 1er Octobre 2011*** *au* :

Collectif départemental « 18 » de l'IHS CGT Région Centre 8 Place Malus – 18000 - BOURGES

Colonie de Vacances

Centre Jean ANDROS

à Péronne (71)

A la Libération, l'Union Départementale des Syndicats CGT décide de créer des colonies de vacances sous la responsabilité de Jean Andros, Secrétaire Départemental de la CGT du Cher.

Maurice Louis, Elvire Radiguet en organisent à Allogny, au Subdray, à Chambon la Forêt.

En 1954, Maurice Louis, accompagné de Louis Pietu, signe la promesse d'achat de la propriété de Péronne en Saône et Loire (71).

Depuis cette date, la Colo fonctionne et fait vivre à de nombreux enfants du Cher (environ 15.000 depuis l'ouverture). Les joies du « vivre ensemble », de la mixité, de pratiquer des activités sportives, artistiques, culturelles, d'élaborer et de respecter les règles communes, sont des moments privilégiés pour partager, assumer des responsabilités et accéder à l'autonomie.

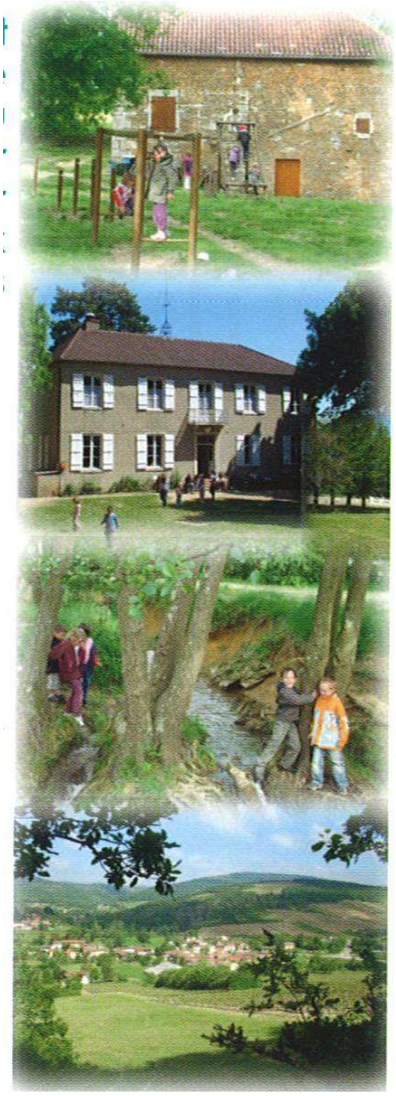

Deux séjours sont organisés :

Pour les 6 - 14 ans : - du 9 au 29 Juillet
- du 1er au 20 Août 2011

Camp « Ados » : Camping et base nautique pour les 15 - 16 ans
du 1er au 20 Août 2011.

Coût : 855 €uros

(ce prix inclut : le transport , l'assurance, les frais médicaux, les duvets, l'entretien quotidien du linge, toutes les activités et sorties).

INSCRIPTIONS :

A Bourges : à l'UD-CGT - 8 Place Malus
Mardi de 17 h à 18 h 30 Tél 02 48 67 94 88

A Vierzon : à l'UL-CGT - 11 Rue Marcel Perrin
Mardi de 17 h à 18 h 30 Tél 06 73 21 35 76

Inscrivez vos enfants, petits enfants, vos voisins(es) … Ils seront les bienvenus.

Partenaire
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
saisons DURABLES
TOURISTRA Vacances
Partenaire privilégié de l'ANCAV TT
Des vacances pour tous
Générosité
Partage
Loisirs
Animation
Balades
Convivialité
Solidarité
Sodistour - Touristra Vacances, Agence de voyages LI 075 95 0515
villages-club
TOURISTRA Vacances
2011 toutes saisons
Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :
Départements 28 • 78 • 18
François Musto : Tél. : 06 88 23 53 71 // musto@touristravacances.com
Assistante : Chantal Saada : Tél. : 01 80 98 40 15 // saada@touristravacances.com
Antenne commerciale Touristra Vacances : 126 rue La Fayette • CS20015 • 75479 Paris cedex 10
www.touristravacances.com
Pour tous, réservations au 0890 567 567 (0,15€ la min)